



10eme édition du 2 au 10 juin 2018

Règlement

La manifestation :

Le festival « Photos dans Lerpt » est une manifestation organisée par l'association « Maraudeurs d'images » en partenariat avec la ville de Saint Genest Lerpt. Il fait la promotion de la photographie dans sa diversité par une approche exigeante et populaire. Pendant dix jours, expositions, projections, débats, ateliers, événements dans la rue, sont organisés dans toute la ville.

Sélection des exposants :

La manifestation est ouverte à tout candidat : professionnel, association, amateur, scolaires désireux d'exposer une série thématique de son choix. Il devra envoyer ses images sous forme numérique par WeTransfer ou sur CD avant le 31 mars 2018 aux adresses mail ou postales mentionnées ci-dessous et accompagnées de la « fiche exposant » remplie et signée (voir pièce jointe). Les séries retenues composeront la sélection officielle. Un comité de sélection s'assurera que le contenu et le niveau de qualité sont conformes à l'esprit de la manifestation. Il agira en toute impartialité, les séries seront anonymes et chaque membre du jury établira ses choix sur une grille d'évaluation comportant des critères préétablis : coup de cœur, qualité, homogénéité, originalité, intérêt pour le festival, présentation. Plusieurs séances collectives permettront d'affiner les choix et d'établir la sélection finale. La décision sera rendue par mail à chaque exposant au plus tard le 15 avril 2018.

Attribution de 2 prix :

- Le prix de la ville de St Genest-Lerpt, 200€ récompensant un exposant pour sa série plébiscitée par le public.
 - Le prix des Maraudeurs d'images, 300€ récompensant un exposant pour sa démarche artistique suite au vote des adhérents de l'association.
- Les deux lauréats devront fournir le fichier numérique d'une de leur photo afin qu'un tirage unique soit réalisé par l'association. La remise des prix se fera le dimanche 10 juin à partir de 16H30 suite au dépouillement des bulletins du public.

Lieux d'exposition :

Les séries constituant la sélection officielle seront exposées dans l'espace polyvalent Louis Richard spécialement aménagé pour l'occasion. D'autres expositions hors sélection seront exposées dans des lieux intérieurs ou extérieurs : mairie, écoles, médiathèque, maison de retraite, jardins publics, commerces, etc.

Horaires d'exposition :

Le samedi 2 juin de 15H à 19H – le dimanche 3 juin de 10H à 19H. En semaine de 9H à 12H et de 14H à 18H – le samedi 9 juin de 10H à 19H - le dimanche 10 juin de 10H à 18H.

Accrochage et mise en scène :

Se feront le vendredi 1^{er} juin de 19h à 21h et le samedi 2 juin de 8H à 13H pour une ouverture au public à partir de 15H. Chaque exposant disposera d'un espace dédié de 6,5 mètres de longueur sur 2 mètres de hauteur dans lequel il pourra installer le nombre d'images de son choix. Il se chargera de les accrocher avec le matériel mis à sa disposition : fils nylon, crochets, etc. Seront également fournies des supports pour poser quelques documents. Les organisateurs seront vigilants quant à la pertinence du nombre de photos exposées. Les tirages, l'encadrement et la mise en scène devront d'être soignés. Les organisateurs se réservent le droit de faire modifier par l'exposant un travail ou une mise en scène qu'ils jugeraient non conforme à l'image de la manifestation.

Vernissage:

Il se déroulera espace polyvalent Louis Richard le samedi 2 juin à partir de 17H. Les exposants seront conviés à échanger avec le public.

Décrochage et enlèvement des œuvres :

Ils s'effectueront le dimanche 10 juin à partir de 18H. Chaque exposant se chargera de son décrochage. Dans le cas où il n'aurait pas la possibilité de récupérer ses œuvres, il pourra se les faire réexpédier par les organisateurs. Il devra prévoir à cet effet des caisses d'emballage en dur protégeant efficacement les encadrements et versera à l'organisation la somme de 95 euros couvrant les frais de transport. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de dégradations commises durant le transport du fait d'un emballage fragile ou inapproprié. Dans les autres cas, la responsabilité du transporteur pourra être engagée à l'initiative des organisateurs.

Vente de photos ou de livres :

Les exposants auront la possibilité durant la manifestation de mettre à la vente et dédicacer leurs livres ou photographies. Un espace sera dédié à cet usage dans l'espace polyvalent Louis Richard.

Engagement :

Chaque exposant, en acceptant ce règlement, s'engage sur sa participation. Il laissera en place ses images du samedi 2 juin 15H au dimanche 10 juin à 18H. En cas de désistement, il devra avertir l'organisation dans les 15 jours précédant la manifestation. Il s'engage également à ne réclamer aucun droit ou contrepartie financière à la présentation de ses images ou de leur exploitation à but non lucratif sur les supports et moyens de communication présents ou futurs de la manifestation.

L'exposant garantit également au comité d'organisation qu'il dispose de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l' article L 122-4 du CPI (droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).

Assurance :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, détérioration de quelque nature que ce soit des œuvres présentées. Les photographes doivent avoir souscrit un contrat d'assurance individuel.

Communication de l'événement :

Elle se fera au travers d'un programme complet édité sous forme de « flyer », d'affiches, sur les sites web de la ville et de l'association et de manière générale dans les journaux, presse spécialisée, radios, TV locales, régionales et réseaux sociaux.

Adresse pour envoi postal de CD :

- Ville de St Genest Lerpt : Hôtel de ville, Service culturel, « Photos dans Lerpt », 42530 St Genest Lerpt
- Association Maraudeurs d'images : 6 rue de l'égalité 42530 St Genest Lerpt

Adresses mails pour envoi des séries ou divers échanges :

- Pour envoi des séries par WeTransfer : candidater@photosdanslerpt.fr
- Pour demandes ou questions diverses : contact@photosdanslerpt.fr

Toutes infos sur nos blogs et sites : <http://maraudeursdimages.blogspot.com> - www.ville-st-genest-lerpt.fr - www.photosdanslerpt.fr



10eme édition
du 2 au 10 juin 2018
Fiche d'inscription

Nom :	Prénom :	Nom d'auteur :
Adresse email :		Tel :
Adresse postale :		

Parcours artistique de l'exposant (première exposition, déjà exposé, diffusé, domaines de prédilection, etc) :

Descriptif du thème proposé :

Taille et nombres de photographies (dimensions extérieures des cadres : L x H) :

Demandes particulières (ex : diaporama, autres supports) :

*Je souhaite exposer à Photos dans Lerpt 2018.
J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les termes.*

Signature (lu et approuvé) :

Le :

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Envoyez vos séries ainsi que votre fiche d'inscription par **WE TRANSFER** à l'adresse suivante : ***candidater@photosdanslerpt.fr***

Mais, vous pouvez toujours nous envoyer vos séries sur CD aux adresses suivantes :

- Ville de St Genest-Lerpt : Hôtel de ville, Service culturel, « Photos dans Lerpt », 42530 St Genest-Lerpt
- Association Maraudeurs d'images : 6 rue de l'égalité 42530 St Genest-Lerpt

Toutes infos sur nos blogs et sites :

<http://maraudeursdimages.blogspot.com> - www.ville-st-genest-lerpt.fr - www.photosdanslerpt.fr